

Les Activités Sociales

→ pour les

NOUVEAUX RETRAITÉS



Pour
bien
aborder cette
nouvelle étape, les
Industries Électriques et
Gazières (IEG) et les Activités
Sociales vous accompagnent.

Découvrez toutes les aides auxquelles
vous avez droit et les informations
importantes pour bien préparer votre retraite.

MÊME RETRAITÉ, VOUS RESTEZ BÉNÉFICIAIRE DES ACTIVITÉS SOCIALES

Votre Numéro d'Identification d'Agent (NIA), attribué par les Activités Sociales à votre embauche, **reste identique à la retraite !**

À noter : en devenant pensionné, vous n'êtes plus rattaché à la CMCAS de votre lieu de travail, mais à celle de votre lieu de résidence. Dans ce cas, un changement de CMCAS et/ou de SLVie peut avoir lieu.

NOTRE MISSION

→ répondre au plus près des besoins et attentes des électriciens et gaziers et de leur famille : les vacances adultes, les colos pour les jeunes, la découverte culturelle, sportive, l'action sanitaire et sociale, la prévention, la santé, la prévoyance et les assurances.



BIEN PRÉPARER SA RETRAITE

CNIEG

En tant qu'agent des IEG, votre retraite est gérée par la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG) après 15 ans minimum dans les IEG.

INFOS + → www.cnieg.fr

Plusieurs régimes de retraites

Si vous avez travaillé en dehors des IEG, vous êtes **poly pensionné**. Vous devez alors procéder à la liquidation de vos droits dans chacun des régimes.

INFOS + → www.info-retraite.fr

Pour les retraites complémentaires, vous devez transmettre votre demande à toutes les caisses auprès desquelles vous aurez cotisé.

Tarifs particuliers

Sous réserve de 15 ans d'ancienneté dans les IEG, vous continuez de bénéficier des tarifs particuliers ainsi que des avantages familiaux.

INFOS + → 09 69 39 58 60 (lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h) ou www.angane.fr

Indemnité de départ

Elle est déterminée en fonction du dernier salaire mensuel et de l'ancienneté acquise dans la branche des IEG. **Cette indemnité est normalement versée avec votre avant-dernière paie.**



#JAMAISSANS
MESACTIVITÉS
SOCIALES

Assurance et prévoyance

La retraite, c'est la fin de la prévoyance de branche : QUATREM. Vous pouvez assurer la continuité de certaines garanties. La CCAS a négocié des contrats d'assurance de personnes pour vous soutenir en cas de coup dur, maintenir votre qualité de vie et améliorer votre bien-être.

Indemnité, Décès, Compléments, Prestations (IDCP)

Ce contrat permet un large choix de garantie prévoyance pour toute la famille. Pensez à signaler votre départ en retraite à la CCAS pour que votre cotisation IDCP soit adaptée.

*Attention : vous avez jusqu'à 12 mois à la date du courrier de la CNIEG après votre départ en inactivité pour adhérer ou modifier ce contrat.

INFOS + → Simulateur: <https://assurances-personnes-ccas.com/idcp/>

-- Attention simulateur actuellement en refonte



CE QUE VOUS PROPOSE VOTRE CMCAS

CSM-R et SOLIMUT

En tant que pensionné, vous ne bénéficiez plus de la *Couverture Supplémentaire Maladie Actif* (CSM-A) d'Énergie Mutuelle dès le premier jour de votre retraite.

La CCAS vous propose un contrat de *Couverture Supplémentaire Maladie Retraité* (CSM-R). Il permet de continuer de bénéficier des mêmes prestations versées par SOLIMUT avec une participation financière des activités sociales. Cette couverture vient en complément des remboursements de la CAMIEG, en proposant la même grille de prestations que celle des actifs. Les agents pensionnés ainsi que les membres de leur famille (conjoint et enfants) couverts par la CAMIEG, peuvent en bénéficier.

À noter : Pour votre première année d'affiliation, vous bénéficierez d'un abattement tarifaire de 25% à SOLIMUT. Et si vous êtes adhérent IDCP, vous pouvez bénéficier d'une réduction supplémentaire sur votre contrat SOLIMUT.

Action Sanitaire et Sociale

Les aides proposées par l'Action Sanitaire Sociale sont consultables sur le site Internet de la CMCAS - onglet **Santé et Social** :

INFOS + → <https://loire-atlantique-vendee.cmcas.com/>

Par les agents, Pour les agents (Le Par et le Pour)

Réseau Solidaire, Convoyage, Prenez le relais...

Le Par et le Pour continue, même en retraite, avec les Activités Sociales. Nous avons besoin de vous ! Alors si vous avez envie de vous investir et de vivre de belles expériences avec les agents et leur famille, n'hésitez pas à contacter votre CMCAS pour échanger et avoir des réponses à vos questions.

VOS CONTACTS

→ **Rubrique** *Contactez-nous* sur le site Internet : ccas.fr

→ **Numéro Cristal**

09 69 36 89 72 du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h

→ **CMCAS Loire-Atlantique Vendée**

Siège administratif

2 rue Vasco de Gama,
BP 60034,
44800 Saint-Herblain Cedex

Siège social (élus)

Impasse de la Chesnaie,
44115 Basse-Goulaine

Antenne CMCAS La Roche-sur-Yon

16 impasse Gaston Chavatte,
Zone Actiouest, L'Horbetoux,
85007 La Roche-sur-Yon

→ **E-mail** : cmcaspd.l.accueil-conseil@asmeg.org